

LES ARCHIVES DE MARI DE L'ÉPOQUE AMORRITE

Les archives de Mari de l'époque amorrite couvrent un laps de temps limité, à savoir un demi-siècle, scandé par trois phases successives. La première regroupe les règnes de Yahdun-Lim et Sumu-Yamam (ca. 1810-ca. 1792). La conquête de Samsi-Addu y mit fin : le royaume de Mari fut alors englobé dans un empire couvrant toute la Haute-Mésopotamie, du Tigre à l'Euphrate, le trône de Mari étant occupé par un fils du conquérant, nommé Yasmah-Addu. En 1775, quelques mois après la mort de son fondateur, cet empire s'écroula. Mari retrouva son indépendance avec Zimri-Lim, dont le règne d'un peu plus de treize ans s'acheva par une victoire du roi de Babylone Hammu-rabi en 1761 ; celui-ci, quelques mois après sa conquête de la ville, décida la destruction de Mari. Environ 20.000 tablettes et fragments ont été retrouvés, couvrant une période d'environ 50 ans, mais la répartition chronologiques des textes est très inégales : la grande majorité date seulement des vingt dernières années de la vie du palais. Pour cette phase, on dispose donc d'une moyenne de plus de deux textes *par jour*, ce qui est une situation tout à fait exceptionnelle dans l'Antiquité.

1. LES CONDITIONS DE PRÉSERVATION DE CES ARCHIVES

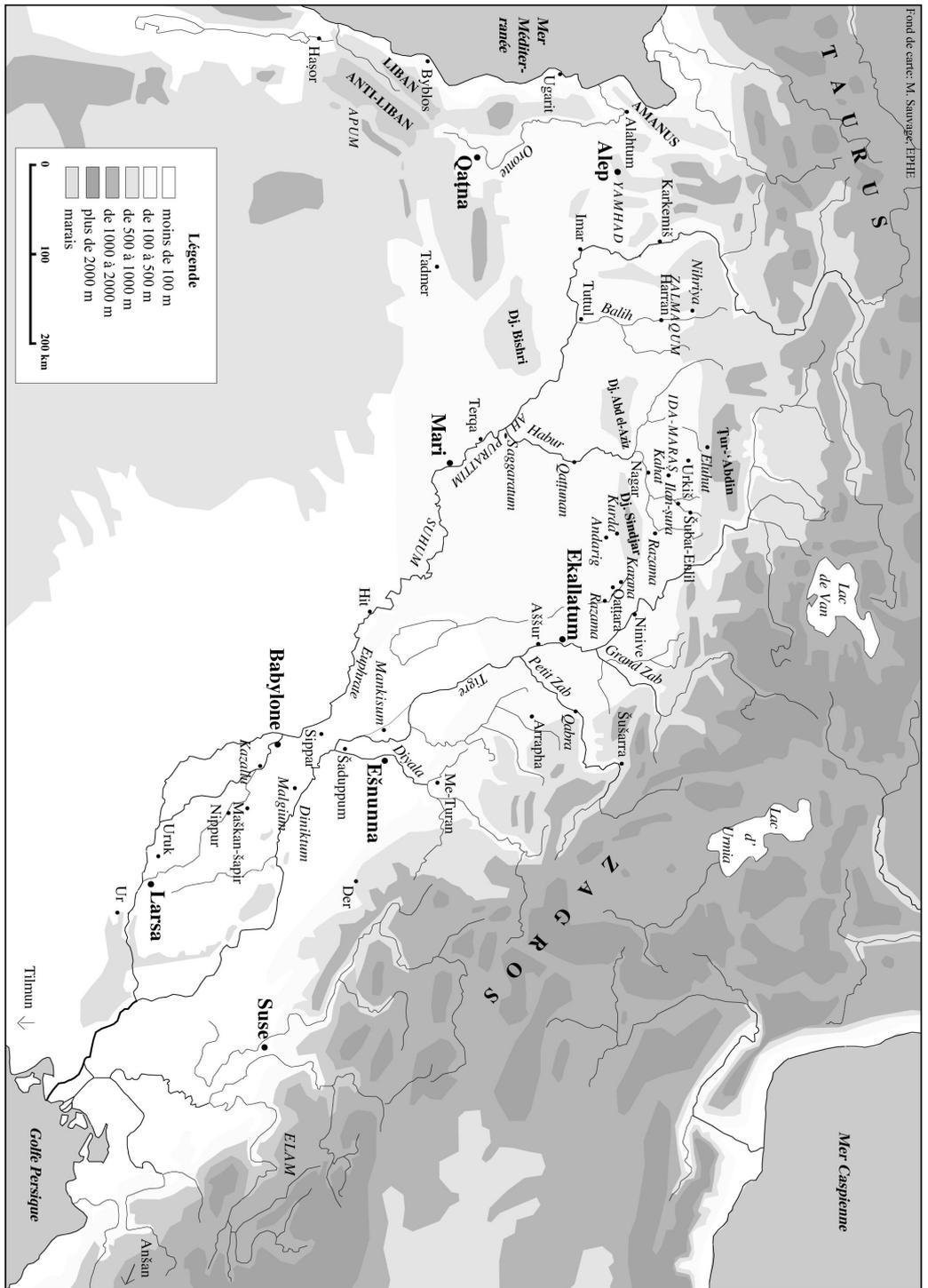
On ne saurait cependant se contenter de s'émerveiller devant la quantité et l'intérêt des textes qui ont été découverts lors des fouilles du Tell Hariri depuis 1934 ; encore faut-il comprendre dans quelles conditions ils ont été conservés et quel avait été leur statut avant leur ensevelissement sous les ruines des édifices où ils ont été retrouvés.

1.1. Le cas du palais

On le comprend aujourd'hui de mieux en mieux : la plupart des bâtiments que fouillent les archéologues sont vides ou presque et il faut des conditions très particulières pour que des archives soient conservées jusqu'à nos jours. Pour évaluer ce que représentent les milliers de tablettes retrouvées dans le palais de Mari, on doit donc partir de la situation rencontrée lors de la fouille de ce monument. Ce qu'André Parrot dégagea constitue les vestiges du palais détruit délibérément par les Babyloniens en 1759. Tout ce qui avait de la valeur à leurs yeux avait été emporté avant que le feu ne soit mis à la poutraison et les murs abattus : seuls sont restés les objets jugés non intéressants.

Or, au sein même des archives, on observe une différence notable entre deux types de situation. Certains lots d'archives n'ont manifestement pas été touchés par les Babyloniens, qui les ont laissés tels quels. C'est le cas d'une bonne partie des documents administratifs, en particulier les centaines de textes de « repas du roi » retrouvés notamment dans des jarres découvertes dans la salle 5 du palais, sans doute tombées de l'étage. Il semble également que les archives du quartier des femmes soient restées intactes : on a découvert dans les salles 52 et 110 à la fois des textes administratifs et des lettres rattachés à la reine mère ou à des épouses de Zimri-Lim. Enfin, la salle 24 semble avoir abrité les archives du chef des marchands Iddin-Numušda, *alias* Iddiyatum.

Mais une partie des archives fut soumise à un tri, en particulier la correspondance des rois. On le sait grâce à une série d'étiquettes de coffres découvertes dans la salle 115. Celles-ci portent au revers une date, entre le 28 et le 30 du mois vii de l'année 32 de Hammu-rabi (1761). Sur la face figurait l'indication du contenu : « panier de tablettes (= lettres) de serviteurs de Samsi-Addu » (1 exemplaire) ou « paniers de tablettes (= lettres) de serviteurs de Zimri-Lim » (6 exemplaires). On voit donc que, s'appuyant sans doute sur un classement pré-existant, les Babyloniens mirent les archives de la chancellerie dans des caisses qu'ils stockèrent dans la salle 115. Or un fragment d'étiquette a été retrouvé à côté de la porte du palais : il appartenait sans doute à un coffre qui fut emporté. Dès lors, il semble que les 7 étiquettes retrouvées correspondaient à 7 caisses qui, pour une raison que nous ignorons, n'ont pas été sorties du palais. La conclusion est claire : une partie des archives fut très vraisemblablement démenagée à Babylone et ne se trouve plus dans les ruines du palais de Mari. Cette déduction est corroborée par l'analyse interne de la correspondance.



Le Proche-Orient à l'époque des royaumes amorites

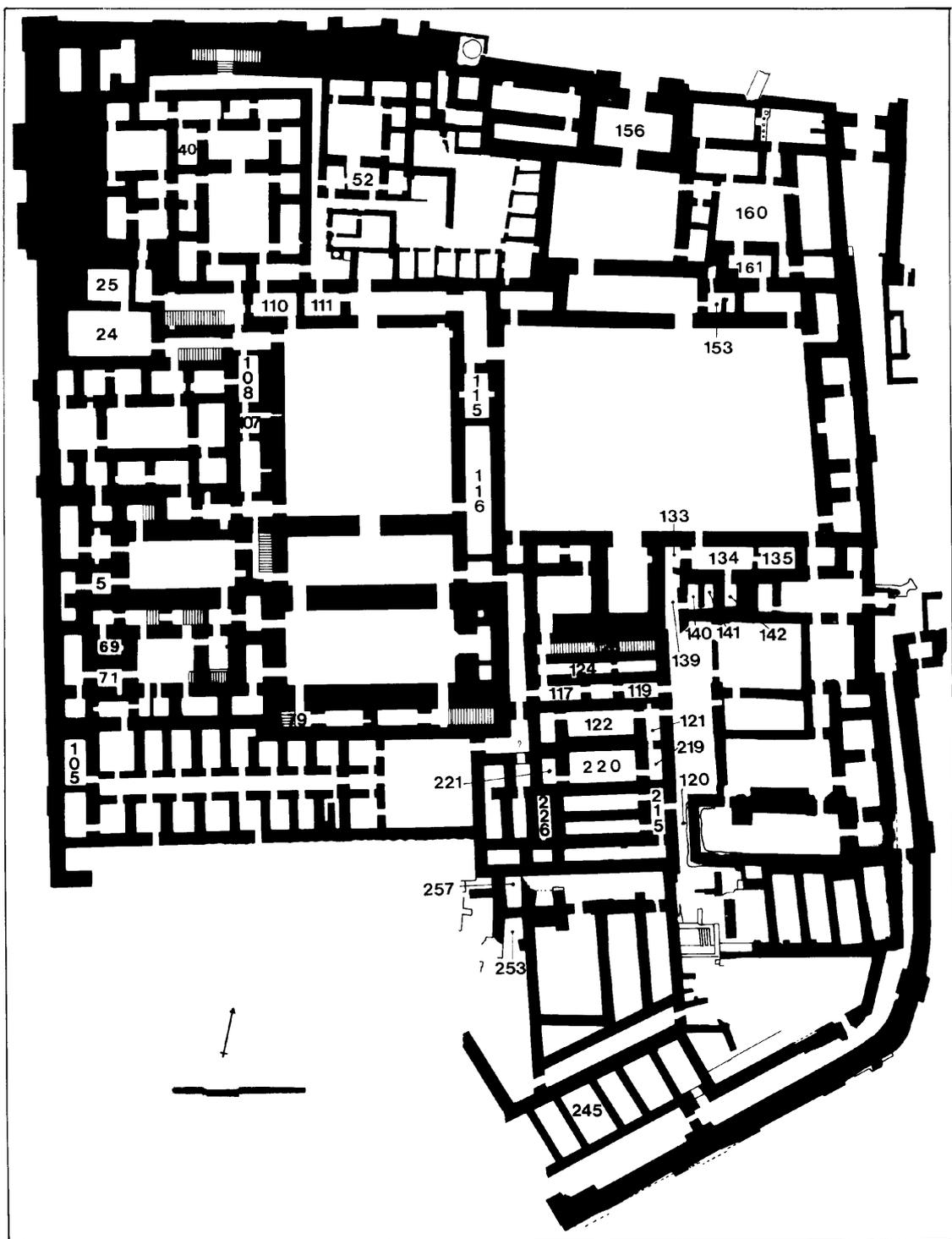


Fig. 2. Plan du palais avec numéro des salles où des tablettes ont été découvertes.

On doit enfin mentionner un troisième type de situation, constituant ce qu'on peut appeler des archives mortes : il s'agit de textes qui avaient déjà été mis au rebut dans l'Antiquité. La totalité des quelques centaines de tablettes de l'époque des rois Yahdun-Lim et Sumu-Yamam est dans ce cas : on les a retrouvées sous le dernier sol d'occupation du palais, en particulier dans la zone des salles 133 à 142. Elles avaient servi de remblai lors de travaux effectués au début du règne de Yasmah-Addu. Une partie des archives administratives du temps de Yasmah-Addu a également ce statut : plusieurs dizaines de

comptes de dépenses d'huile ont ainsi été retrouvées à l'intérieur d'une banquette de la salle 116, précisément destinée à servir de support à des jarres d'huile.

Il faut terminer par une mise en garde. On pourrait déduire de ce qui précède que l'étude des textes administratifs en fonction de leur répartition spatiale permettrait de déterminer précisément quelles furent les fonctions des différentes pièces du palais d'après la nature et le contenu des tablettes qui y ont été découvertes. Cet espoir du fouilleur fut déçu dès la publication des textes de la salle 110 par J. Bottéro en 1954 (*ARM VII*). On sait aujourd'hui pourquoi : la fouille dans les années 1933 à 1939 fut menée avec un encadrement insuffisant pour que l'enregistrement des lieux de provenance des objets ait pu être correctement effectué, de sorte que les indications de provenance des tablettes sont souvent inexactes. On l'a compris en constatant que de nombreux raccords pouvaient être effectués entre des fragments réputés provenir de salles différentes, mais fouillées la même année, comme les salles 108 et 115. Il est donc difficile d'exploiter de manière assurée toutes les données qui ont été fournies par le fouilleur sur les lieux de découvertes des tablettes ; certaines informations se révèlent cependant cohérentes.

1.2. Les autres lieux

Les archives retrouvées dans le palais forment l'essentiel des données écrites que l'historien peut utiliser. Mais on ne doit pas oublier que d'autres bâtiments sur le site de Mari ont livré des textes. Une mention particulière doit être faite du « petit palais oriental », fouillé à partir de 1979 au « chantier A ». Les tablettes qu'on y a retrouvées datent de trois moments. D'abord, la période où Yasmah-Addu s'installa dans ce bâtiment lorsque d'importants travaux furent réalisés dans le grand palais au début de son règne. Une deuxième phase est documentée au début du règne de Zimri-Lim : le bâtiment servit alors de résidence à un haut dignitaire, le devin Asqudum, et à sa famille. Enfin, ce petit palais fut habitée par la reine Šibtu lors de la onzième année de Zimri-Lim. D'autres chantiers extérieurs au palais ont livré des textes, comme le chantier E.

On doit enfin rappeler que d'autres sites de Haute-Mésopotamie ont livré des archives contemporaines de celles de Mari. Les principaux sont : Tell Ashara/Terqa, Tell Bi'a/Tuttul, Chagar Bazar/Ašnakkum, Tell Leilan/Šubat-Enlil (*alias* Šehna), Tell Rimah/Qaṭṭara, Tell Shemshara/Šušarra.

1.3. La conservation des tablettes dans l'antiquité

Comment les tablettes étaient-elles stockées dans l'Antiquité ? La fouille ne peut donner que des informations partielles : on retrouve parfois des tablettes dans des jarres, comme celles de la salle 5 du palais de Mari, ou à proximité d'un lot de tessons formant un ou plusieurs vases qui avaient manifestement servi à les stocker, comme dans la salle 2 du palais de Shemshara. Mais les paniers (*quppum*) ou les coffres (*pišannum*) mentionnés dans les textes n'ont laissé d'autre trace éventuellement que les étiquettes en argile qui servaient à empêcher qu'on les ouvre sans contrôle. Les textes parlent aussi de sacs de cuir (*tukkanum*), qui n'ont pas davantage survécu ; elles semblent avoir avant tout servi au transport des tablettes.

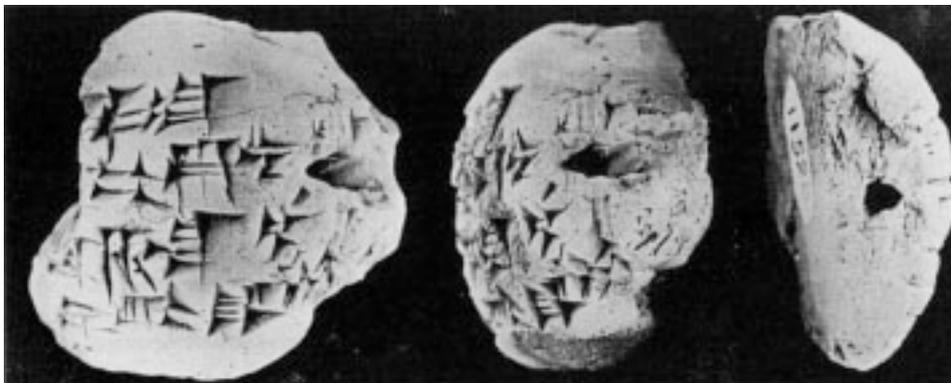


Fig. 3. Exemple d'étiquette : celle-ci a servi à sceller un panier où étaient conservées les registres du recensement du district de Saggaratum

2. LES DIFFÉRENTS GENRES DE TEXTES

La richesse des archives de Mari tient en particulier au caractère complémentaire des genres qui y sont attestés, même si chaque catégorie est représentée numériquement de façon très inégale.

2.1. Pas de bibliothèque

Il faut commencer par rappeler qu'on a affaire dans le cas du palais de Mari à des archives, non à une bibliothèque. Sans doute possède-t-on quelques textes qui pourraient rentrer dans la catégorie des ouvrages « littéraires ». Ils sont peu nombreux et la justification de leur présence dans le palais est presque toujours de nature pratique. Certains textes sont liés au culte ou à d'autres activités religieuses : il s'agit par exemple de rituels, ou encore d'incantations, dont certaines en langue hourrite, voire de psaumes pénitentiels. Il en va de même pour des recueils de présages comme *ARM XXVI/1 2, 3* ou *248*, qui sont des ouvrages techniques utilisés par des devins. Certains textes de haute tenue littéraire, comme la fameuse « épopée de Zimri-Lim », n'en sont pas moins des textes de circonstance et non des œuvres de référence ; le statut de la copie de « L'insurrection générale contre Naram-Sin » n'est pas clair. Le petit nombre de ces textes peut conduire à penser qu'il en existait bien davantage, qui furent emportés par les vainqueurs babyloniens. On doit de toute façon rappeler qu'il n'existait pas de véritables bibliothèques à haute époque : on ne retrouve que des fonds de manuscrits, souvent liés à un enseignement. Il semble qu'un exemple en ait été découvert en 1998 à Tell Hariri au chantier K.

2.2. Les textes historiographiques

Les textes « historiographiques » sont peu nombreux et cela a pendant longtemps pesé sur la reconstitution de l'histoire politique du royaume.

2.2.1. Les inscriptions commémoratives

Le plus souvent, en effet, le schéma des événements peut être déduit des inscriptions royales commémorant les principales victoires des souverains : malgré les distorsions présentes dans ce genre de textes, destinés avant tout à exalter la figure du roi, on arrive le plus souvent à décoder la rhétorique royale et à en tirer des informations fiables, à défaut d'être complètes. Hélas, les fouilles de Mari en ont fort peu livré pour l'époque amorrite. Les deux textes principaux datent du règne de Yahdun-Lim : ils ont pour support un clou de fondation, désigné généralement comme « disque » et d'autre part des briques dans le temple de Šamaš. Pour Samsi-Addu et son fils Yasmah-Addu, on a retrouvé à Mari une seule inscription commémorative, très mutilée, celle de la « statue Cabane » ; d'autres textes proviennent d'autres sites, comme Terqa ou Ninive, sans parler d'un prisme récemment publié dont on ignore l'origine. A Mari, on a également retrouvé des projets de dédicaces d'objets votifs. Une seule inscription sur brique date du temps de Zimri-Lim ; la « stèle de victoire » n'est qu'une proposition soumise au roi.

2.2.2. Les listes chronographiques

A côté des inscriptions commémoratives, différentes listes qu'on peut appeler chronographiques rendent de grands services à l'historien, – quand elles existent, ce qui est rarement le cas à Mari. Il nous manque tout d'abord une liste des rois : au contraire d'autres sites, comme Ebla, Babylone ou Ugarit, Mari ne nous a pas conservé de textes liés au culte des ancêtres où seraient énumérés chronologiquement tous ceux qui ont occupé le trône. On possède seulement deux listes fragmentaires des souverains de la fin du troisième et du tout début du deuxième millénaire, qui portèrent le titre de *šakkanakku* ; rien avant ni rien après. L'ordre de succession des rois postérieurs et la durée de leur règne n'ont pu être établis qu'à la suite de longues recherches.

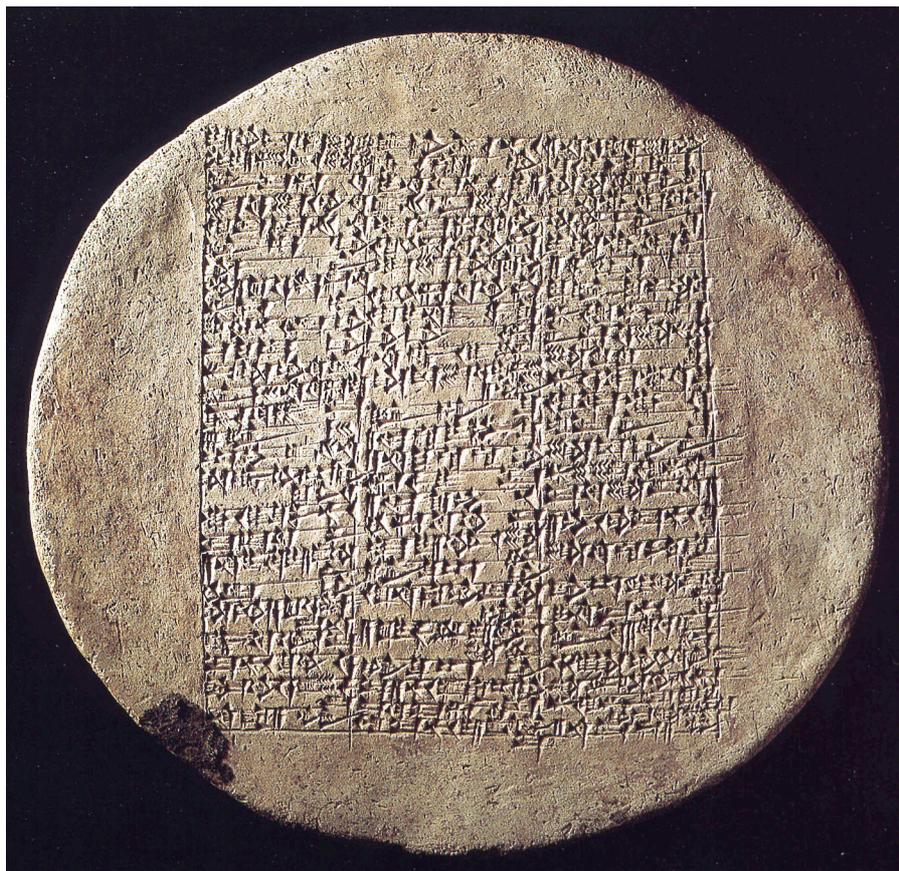


Fig. 4. Un exemple d'inscription commémorative : le « clou » de Yahdun-Lim

A la période amorrite, deux systèmes de datation furent employés selon le régime politique. A l'époque où Mari fut englobée par Samsi-Addu dans le royaume de Haute-Mésopotamie, les documents furent datés par les éponymes d'Aššur. Des listes de ceux-ci ont été récemment publiées, mais elles ne couvrent pas cette période ; une nouvelle liste qui la concerne a été découverte récemment, également à Kültepe/Kaneš, mais elle est cassée à l'endroit le plus important pour la chronologie des textes de Mari. En revanche, on a retrouvé dans le palais de Mari plusieurs manuscrits fragmentaires d'une sorte de chronique ; celle-ci racontait les événements ayant affecté la famille des Samsi-Addu année après année, en fonction des éponymes assyriens dont l'ordre peut de ce fait être connu pour cette époque. Les dernières années du règne de Samsi-Addu ne sont pas couvertes par ce texte, mais la succession des éponymes est désormais fixée avec un bon degré de certitude.

Lorsque le royaume de Mari fut indépendant, on utilisa des noms d'années : ce système consistait à donner à chaque année non pas le nom d'une personne, mais celui d'un événement de l'année antérieure. Cette coutume est attestée pour Yahdun-Lim, Sumu-Yamam et Zimri-Lim, mais aucune liste n'a été retrouvée. L'ordre des noms d'années de Zimri-Lim est désormais entièrement reconstitué, ainsi que celui de Sumu-Yamam, mais pas celui de Yahdun-Lim. Les noms d'années commémorant souvent des épisodes militaires, on comprend l'intérêt de connaître leur succession pour l'histoire politique.

Cependant, la reconstitution de l'ordre des éponymes et des noms d'années a été capitale pour une autre raison. Ce sont en effet tous les événements mentionnés dans les documents administratifs datés qui ont pu trouver leur place dans la chronologie : liste de cadeaux lors de l'avènement d'un roi étranger, énumération du butin suite à une victoire, etc.

2.3. Les documents d'archive

Les documents d'archive retrouvés par milliers dans le palais de Mari relèvent de trois genres différents. Les lettres et les textes administratifs forment la grande majorité ; ils sont complétés par des textes juridiques.

2.3.1. La correspondance

Actuellement, environ 2500 lettres ont été intégralement publiées, ce qui est un chiffre très important, d'autant que beaucoup d'entre elles sont bien conservées et comptent plusieurs dizaines de lignes, voire plus d'une centaine : on a donc un corpus considérable rien que du point de vue de sa taille (et beaucoup reste encore à publier : les indications chiffrées données ci-dessous correspondent au corpus des lettres entièrement publiées à l'heure actuelle). Mais bien entendu, c'est le contenu de ces lettres qui s'avère très intéressant.

2.3.1.1. Expéditeurs et destinataires

En principe, les lettres étaient archivées par leur destinataire : elles constituent sa correspondance passive. De fait, les missives adressées au roi sont les plus nombreuses dans les archives du palais de Mari. Une difficulté tient au fait que ces lettres sont le plus souvent adressées « à mon seigneur », sans que l'identité de celui-ci soit précisée. Les lettres n'étant jamais datées, c'est d'après l'expéditeur et le contenu de la lettre qu'on peut déterminer à quel roi le courrier fut envoyé : 491 missives ont Yasmah-Addu comme destinataire, plus du triple (1585) sont adressées à Zimri-Lim. A l'intérieur de ce groupe, on peut distinguer entre les lettres reçues par le roi dans son palais et celles qui lui parvinrent alors qu'il était à l'extérieur.

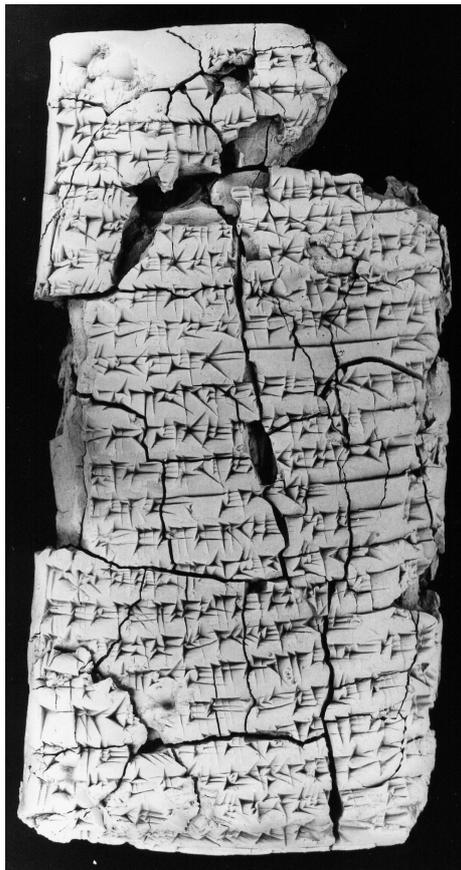


Fig. 5. Un exemple de lettre envoyée par Samsi-Addu à son fils Yasmah-Addu

Les lettres écrites au souverain alors qu'il résidait à Mari émanent d'abord de souverains étrangers, mais elles sont moins nombreuses qu'on ne s'y attendrait. Certaines lacunes s'expliquent pour des raisons politiques. Zimri-Lim semble n'avoir reçu qu'une lettre du roi Išme-Dagan d'Ekallatum ou de son homologue d'Ešnunna Ibal-pi-El ; rien de très étonnant à cela, car il fut en mauvais termes avec eux la plupart du temps. Plus troublante est l'absence presque totale de lettres envoyées par des rois proches de Zimri-Lim, comme Hammu-rabi de Babylone, et surtout les rois d'Alep Yarim-Lim et son fils Hammu-rabi. On en a conclu qu'une partie importante de la correspondance diplomatique avait disparu ; sans doute ces lettres furent-elles placées dans certains des coffres qui quittèrent le palais au moment du pillage babylonien. La correspondance diplomatique du temps de Zimri-Lim émane donc avant tout de ses nombreux vassaux du « triangle du Habur ». Le roi recevait aussi des lettres de membres de sa famille habitant ailleurs qu'à Mari. Le cas le mieux connu est celui de Yasmah-Addu, à qui son père Samsi-Addu et son frère Išme-Dagan envoyèrent de très nombreuses lettres (respectivement 144 et 91). La majorité des lettres adressées au roi dans son palais furent écrites par des fonctionnaires de province : les plus gros lots émanent de deux gouverneurs de Zimri-Lim, celui de Terqa Kibri-Dagan (124 lettres) et son collègue de Saggaratum Yaqqim-Addu (158 lettres). Des fonctionnaires de la capitale pouvaient aussi écrire au roi lorsqu'ils étaient en mission à l'étranger : la quasi-totalité des 11 lettres envoyées par le ministre Habdu-Malik à Zimri-Lim furent écrites lors d'une seule mission dans la région du Djebel Sindjar au début de la douzième année de son règne.

La correspondance passive du roi comprend également les lettres qu'il reçut alors qu'il ne se trouvait pas dans sa capitale et qui furent archivées dans le palais de Mari à son retour. Ces absences avaient des motifs variés, les campagnes militaires étant le plus fréquent. Pendant ces périodes, il fallait que le roi fût informé de ce qui se passait dans son royaume, comme une maladie de la reine, l'arrivée de messagers, ou, de façon plus dramatique, une invasion étrangère. Ces lettres sont écrites par des membres de la famille royale, comme ses épouses, en particulier la reine Šibtu (auteur de 27 lettres à Zimri-Lim), ou par des responsables du palais comme l'administrateur Mukannišum (32 lettres à Zimri-Lim), ou encore le gouverneur de Mari Bahdi-Lim (qui n'écrivit pas moins de 79 lettres à Zimri-Lim). Dans le cas des fonctionnaires de la capitale, c'est seulement d'après le contenu qu'on arrive à distinguer les lettres qu'ils écrivirent depuis Mari au roi lorsque celui-ci s'était absenté, de celles qu'ils lui adressèrent à Mari, eux-mêmes étant en mission à l'extérieur.

On doit rappeler qu'on ne gardait pas, en règle générale, de double des lettres que l'on expédiait : par définition, la correspondance active du roi ne se retrouve donc pas dans ses archives, mais chez les destinataires des missives qu'il envoya. De fait, on a retrouvé quelques lettres de Zimri-Lim au roi de Qaṭṭara Hatnu-rabi dans le palais de celui-ci à Tell Rimah. On a toutefois découvert dans le palais de Mari plusieurs dizaines de lettres écrites par le roi : 41 émanent de Yasmah-Addu et 86 de Zimri-Lim. Il s'agit parfois de brouillons, ou de lettres qui n'ont pas été expédiées pour une raison ou pour une autre. Le plus souvent, on a affaire à des lettres écrites par le monarque alors qu'il était en voyage : elles sont adressées à la reine mère, à ses épouses ou à des fonctionnaires du palais. Dans quelques cas privilégiés, on possède des « paires de lettres » : la missive que le souverain envoya depuis l'extérieur et la réponse qu'il reçut – et archiva à son retour –, ou inversement la lettre que le roi reçut à l'extérieur et la réponse qu'il envoya à Mari à son correspondant.

On trouve enfin un troisième ensemble, formé par les lettres qui n'ont le roi de Mari, ni comme expéditeur, ni comme destinataire. Il s'agit d'abord de lettres qu'on lui faisait suivre ; c'était notamment une obligation pour les gouverneurs de province lorsqu'ils recevaient une missive d'un roi étranger. On a également retrouvé la correspondance passive de certains fonctionnaires du palais, comme le devin Asqûdum, destinataire de 12 lettres ou l'administrateur Mukannišum à qui 30 lettres furent envoyées par 13 correspondants différents, sans compter les 28 que lui adressa le roi Zimri-Lim. On doit enfin prendre en compte des lettres qui furent détournées en période de conflit : les tablettes que Samiya envoya depuis Šubat-Enlil à divers correspondants furent saisies sur le messenger qui les transportait et transmises à Zimri-Lim, de même que celles destinées à Yanuh-Samar au moment de la chute de Yasmah-Addu. Les lettres écrites au roi Ibal-Addu d'Ašlakka posent un problème : il pourrait s'agir de courrier qu'il fit suivre à Zimri-Lim pendant la période où il le reconnaissait comme suzerain. Mais il finit par se révolter,

et le roi de Mari s'empara de sa capitale ; ces lettres pourraient donc avoir été confisquées lors du pillage de son palais. Un problème analogue se pose pour les lettres destinées à Sumu-dabi : elles furent peut-être interceptées, à moins qu'elles n'aient été emportées à Mari après la défaite de ce roi benjaminite.

On terminera cet aperçu par quelques remarques. On notera d'abord l'importance de la correspondance féminine, dont une grande partie fut publiée en copie par G. Dossin en 1967. Ce terme est quelque peu ambigu, puisqu'il englobe à la fois les lettres écrites par des femmes et celles qu'elles reçurent, pour un total de 202, soit près de 10% du total de la correspondance actuellement publiée. Pas moins de 10 femmes reçurent un total de 58 lettres (de 1 à 23 chacune), tandis que plus de 35 femmes expédièrent un total de 144 lettres (de 1 à 29 chacune). Quelques lots se distinguent dans cet ensemble. Ainsi, la mère de Zimri-Lim, Addu-duri, a expédié 14 lettres et en a reçu 11. La reine Šibtu figure comme expéditeur dans 29 lettres et comme destinataires dans 23, dont 4 écrites par d'autres personnes que son époux Zimri-Lim. C'est en bonne partie la correspondance féminine qui nous fournit des exemples de prophéties ou de rêves.

Par ailleurs, la structure même de la correspondance retrouvée dans le palais a une conséquence que l'historien se doit de bien évaluer : les personnages les plus proches du roi ne sont pas, et de loin, les mieux connus par les lettres qu'on a découvertes. C'est le cas en particulier du ministre Habdu-malik, qui apparaît seulement comme auteur de 15 lettres et comme destinataire de 2 ; ce personnage très important reste de ce fait très mal connu, en raison même de sa proximité avec le souverain. La même chose vaut pour Dariš-libur, dont on ne connaît que 11 lettres (dont 5 écrites à Zimri-Lim lors d'une mission à Alep, et 4 à Mukannišum), et qui ne figure comme destinataire que de 4 autres.

2.3.1.2. Les conventions du genre épistolaire

Les lettres retrouvées dans le palais de Mari ne posent pas de problème d'authenticité. Vu leur nature, il n'est pas question de réécriture *a posteriori* ni de lettres apocryphes comme c'est le cas dans d'autres lieux et à d'autres époques ; la seule exception pourrait être constituée par LAPO 16 251, mais c'est loin d'être une certitude. Cela ne signifie pas toutefois que l'on doive aborder ces lettres de manière non critique. Se pose bien entendu le problème de la sincérité du message : certaines lettres peuvent avoir été envoyées dans le but de tromper le roi de Mari. L'auteur de la lettre peut aussi transmettre une fausse information involontairement ; les anciens en avaient une conscience aiguë et le devoir de vérifier les nouvelles que l'on communique au roi est souvent rappelé. Mais il peut également y avoir une déformation inconsciente de la situation. Il faut enfin souligner la part considérable de l'implicite dans les échanges de courrier : expéditeur et destinataire se comprenaient souvent à demi-mot, car tous deux étaient parfaitement au courant de la situation, au contraire de l'historien moderne.

Les lettres commencent par une formule d'adresse toujours identique : « A X, dis : ainsi (parle) Y, ton serviteur/fils/frère/ami/etc. ». Il est clair que la première partie de la formule s'adresse à la personne chargée de délivrer le message au destinataire. La deuxième partie, dans laquelle l'expéditeur est défini par rapport au destinataire, est placée dans la bouche de celui qui porte la tablette ou la lit au destinataire. Le terme choisi pour situer l'expéditeur par rapport à son correspondant (« serviteur », « fils », etc.), dépendait d'un code très précis, auquel plusieurs lettres font explicitement référence.

C'est après l'adresse que débute le message adressé par l'expéditeur au destinataire. Il n'existe pas en akkadien de « pluriel de politesse » : en principe, lorsqu'un inférieur s'adressait à un supérieur, il utilisait la troisième personne. On écrivait ainsi au roi : « Que mon seigneur se réjouisse ! » Mais la deuxième personne se rencontre à l'occasion, notamment dans des lettres émanant des proches du souverain.

Bien que la rédaction des lettres soit beaucoup moins formulaire que celle des contrats, on y trouve cependant une rhétorique convenue ; celle-ci est d'ailleurs très précieuse pour restaurer les passages endommagés. On trouve ainsi des formules initiales telles que : « Le palais et la ville de Terqa vont bien ». Par ailleurs, la fin d'une lettre est souvent consacrée à la demande d'instructions : « A présent, ceci ou cela, que mon seigneur me l'ordonne, afin que j'agisse en fonction de ce que mon seigneur m'écrira ». Les formules d'apaisement se trouvent tantôt au début et tantôt à la fin, comme celle

que les généraux utilisent constamment : « La troupe de mon seigneur va bien : que mon seigneur ne s'inquiète pas ! »

La plupart des lettres ne comportent pas de date, ni d'indication du lieu où se trouve le destinataire ; cela constitue évidemment un handicap considérable pour l'historien, qui est contraint de chercher les indices permettant d'obtenir ces informations essentielles à l'interprétation du texte. On ne faisait éventuellement figurer le jour et le mois, ainsi que le lieu de rédaction, que lorsqu'on était en déplacement.

Comme on ne gardait en général pas de copie des lettres qu'on envoyait, les réponses au courrier reçu comportaient très souvent des citations des lettres antérieures. Dans quelques cas privilégiés, nous possédons des « paires » de lettres, qui nous permettent de voir que ces citations étaient en général faites de mémoire, et non mot à mot. Elles permettent néanmoins de reconstituer les échanges épistolaires dans leur globalité.

Très souvent, dans les rapports adressés au roi, les déclarations ou les dialogues occupent une place importante ; ils contribuent à l'impression de « vie » qui se dégage de ces documents. La question qui se pose est celle de la fiabilité de leur transcription. Ici, contrairement aux citations de lettres antérieures, nul contrôle ne peut être effectué et la question ne peut faire l'objet que d'une estimation. On peut du moins noter que dans certains cas, les auteurs des lettres insistent sur la fidélité de leur citation, comme lorsque Asqûdum termine son compte rendu de l'entrevue qu'il eut avec le roi d'Alep en ces termes : « Présentement, je viens d'écrire à mon seigneur ce que j'ai entendu de la bouche (même) de Yarîm-Lim ».

2.3.1.3. Rédaction des lettres

L'écriture des lettres semble avoir suivi deux modèles principaux : la dictée, ou la rédaction par un scribe. Dans certains cas, le scribe semble en effet avoir écrit directement sous la dictée. Plusieurs lettres du roi Samsi-Addu, où celui-ci se déchaîne contre son fils Yasmah-Addu, ont manifestement été dictées sous l'emprise de la colère ; certaines phrases ne sont même pas complètes, d'autres comportent de longues incises, dans d'autres encore le verbe ne se trouve pas en position finale, etc. Un exemple explicite de dictée nous vient de la ville d'Andarig, au sud du Jebel Sinjar : un prophète-*âpilum* du dieu Šamaš y réclama au représentant de Mari un scribe, de façon à pouvoir lui dicter une missive adressée par le dieu Šamaš au roi Zimri-Lim.

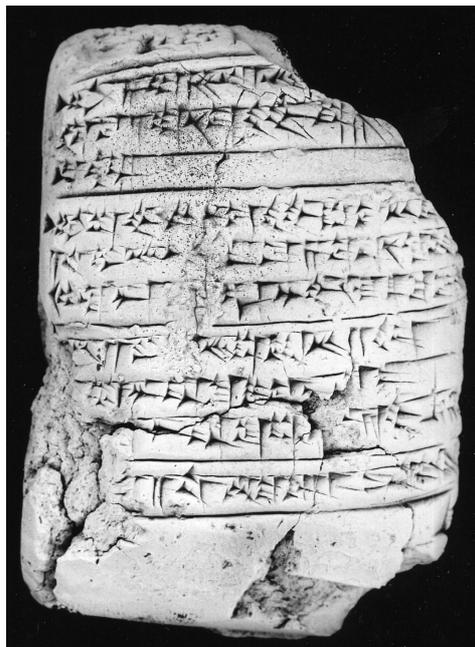


Fig. 6. Exemple de mémorandum

Cependant, le souverain se contentait le plus souvent d'indiquer à son secrétaire l'essentiel du message à écrire ; quelques tablettes contiennent les notes prises lors de tels entretiens (« memorandums »). Elles servaient de canevas au texte définitif établi par le scribe. La tablette une fois inscrite, le scribe la relisait à son maître, y apportait éventuellement quelques corrections, puis la mettait sous enveloppe, qu'il scellait avec le sceau-cylindre de l'expéditeur. La lettre était alors prête à être envoyée à son destinataire.

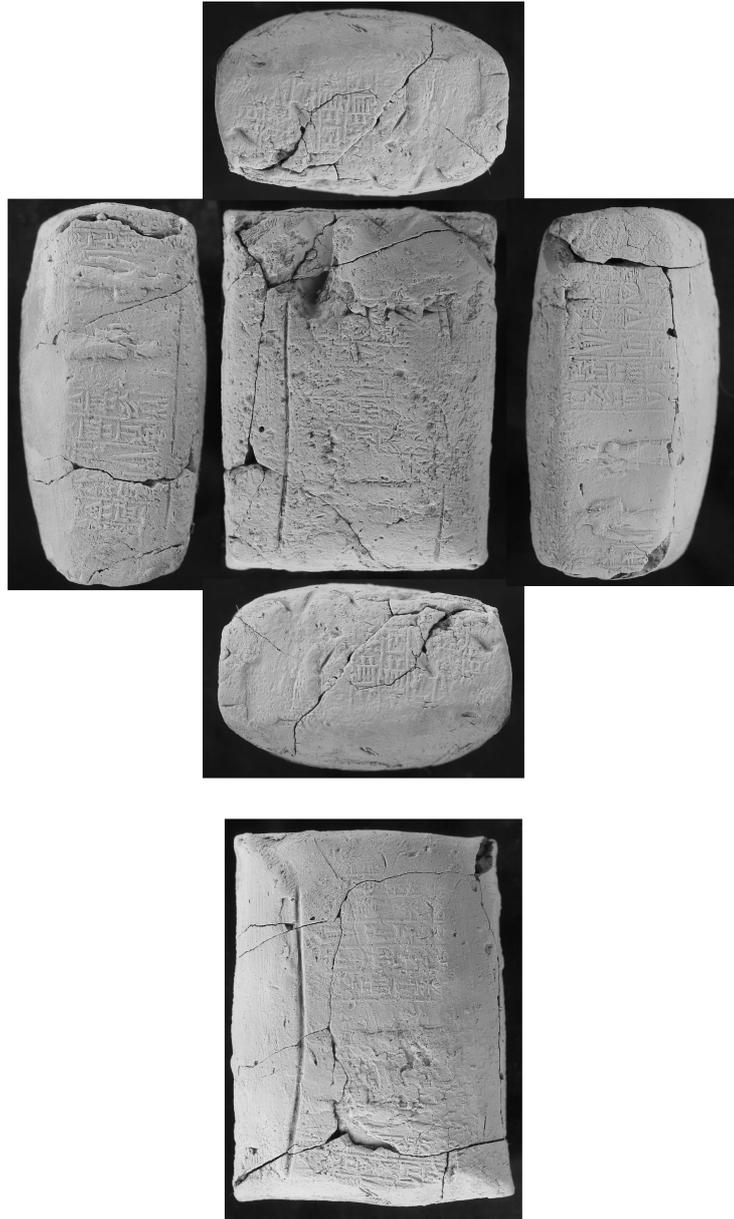


Fig. 5. Enveloppe d'une lettre de Zimri-Lim à un roi vassal

Traditionnellement, on considère que seuls des scribes professionnels étaient capables d'écrire. De nombreux indices, en particulier dans les archives de Mari, montrent qu'il n'en était rien : non seulement des administrateurs, mais aussi des généraux étaient capables de lire et, éventuellement,

d'écrire. On doit enfin noter que la totalité de la correspondance a été rédigée en akkadien, à l'exception d'une lettre en hourrite destinée à Zimri-Lim : aucune lettre n'a été rédigée en amorrite, alors même qu'une bonne partie de l'élite était bilingue.

2.3.1.4. Transport des lettres

Les conditions dans lesquelles les lettres étaient acheminées à leur destinataire étaient très variées. On a tantôt des messagers qui accomplissaient en personne la totalité du trajet, tantôt un système de relais, qui avait l'avantage de la rapidité, puisque le porteur de la tablette n'avait pas besoin de halte pour se reposer. Le texte inédit M.5696, qui récapitule l'enrôlement (*piqittum*) des soldats effectué dans les jardins de Saggarâtum le 8/xii/ZL 9 nous donne le chiffre des hommes qui furent mobilisés au moment où Zimri-Lim partit avec toute son armée pour aider le roi d'Alep : il n'y avait pas moins de 100 « chargés-du-courrier » (*ša šipirâtim*) et 64 courriers-*lâsimum*. Ces chiffres sont inattendus : jamais jusqu'à présent on n'aurait cru qu'un tel nombre de messagers ait existé dans le royaume de Mari. Ces données peuvent être confirmées par un document limité au seul district de Saggarâtum, qui atteste l'existence dans cette région de 19 *ša šipirâtim* et 22 *lâsimum*.

Comme toute entreprise importante, l'envoi de messagers était précédé d'une consultation oraculaire, notamment en période d'hostilités. En dépit de ces précautions, il arrivait que les messagers soient arrêtés par l'ennemi et le courrier qu'ils transportaient intercepté. On avait parfois recours à des marchands, chargés de faire passer en secret du courrier à travers un pays ennemi.

2.3.1.5. Lecture des lettres

La lecture de la correspondance se faisait de manière très différente, selon qu'il s'agissait de courrier intérieur ou de missives envoyées par un autre roi.

Dans le cas du courrier administratif, les messagers n'étaient normalement pas admis en présence du monarque : ils laissaient la lettre « à la porte du palais ». On voit donc le rôle très important que jouait le secrétaire royal, qui donnait lecture à son maître de cette correspondance. Parmi ces personnages, le mieux connu est Šu-nuhra-Halu, secrétaire de Zimri-Lim. Il arrivait fréquemment que les expéditeurs joignent à leur lettre destinée au roi une seconde lettre adressée à Šu-nuhra-Halu, dans laquelle ils résumaient ou recopiaient la première. De cette façon, Šu-nuhra-Halu pouvait à l'avance prendre connaissance du contenu du message qu'il aurait à lire et éventuellement attirer l'attention du roi sur tel ou tel point ; ce genre de missive s'achevait souvent par l'annonce de l'envoi d'un présent.

La procédure était toute différente lorsqu'il s'agissait de la correspondance échangée entre souverains. Dans ce cas, le roi donnait ses instructions à ceux que nous appelons « messagers » (*mâr šiprî*), mais qui sont en réalité des diplomates. Une fois arrivés à destination, ceux-ci étaient introduits auprès du roi lors d'une audience, au cours de laquelle ils lisaient eux-mêmes la tablette dont ils étaient porteurs.

2.3.2. Les textes administratifs

Pris individuellement, les textes administratifs sont à première vue beaucoup moins intéressants que les lettres : leur contenu est à la fois monotone et laconique, articulé au moyen de quelques mots-clés toujours identiques. On possède de longues listes de distributions de rations d'huile ou de vêtements, des inventaires de vaisselle, des comptes de céréales et de vin, dans lesquels la motivation des dépenses ou des apports, quand elle figure, n'est indiquée que de manière très allusive. Il ne faut pas en rester à ce contact superficiel : l'étude des documents administratifs se révèle en réalité très fructueuse, pour peu qu'on mette en œuvre les techniques appropriées. Il faut à la fois les classer chronologiquement et reconstituer les séries. Ainsi peut-on obtenir de très nombreuses informations, notamment sur la culture matérielle, le fonctionnement de l'administration et même sur l'histoire politique.



Fig. 8. Textes administratifs de tailles extrêmes

2.3.2.1. Des textes datés

Le premier avantage qu'offrent les textes administratifs sur les lettres est d'être presque toujours datés. Encore a-t-il fallu pouvoir exploiter ces indications chronologiques, ce qui n'a pas été le cas immédiatement, faute de listes qui auraient donné d'emblée la séquence des noms de mois, ainsi que celle des noms d'années ou des éponymes. L'ordre des mois pour l'époque de Zimri-Lim a pu être très vite établi ; un deuxième calendrier, parfois utilisé à l'époque de Yasmah-Addu, n'a pu être reconstitué que plus récemment. La séquence des noms d'années a été, en revanche, plus longue à établir et ce n'est qu'en 2003 que le travail a pu être considéré comme achevé. Il existe encore quelques incertitudes concernant la séquence des éponymes pour la période de Samsi-Addu. Néanmoins, il est désormais possible d'ordonner chronologiquement la quasi-totalité des milliers de textes administratifs qui nous sont parvenus.

2.3.2.2. Des séries

Un certain nombre de textes forment de façon évidente des séries. La mieux connue est celle dite des « repas du roi ». Il ne s'agit nullement de « menus » établis pour la table du souverain : en fait, ces documents forment la comptabilité des réserves de céréales à l'intérieur du palais. Des textes étaient rédigés quotidiennement et des récapitulatifs établis à la fin de chaque mois. Une analyse paléographique de ces textes a établi qu'ils avaient été écrits par deux « mains » différentes ; on sait désormais qu'il s'agit de deux femmes-scribes. Pour le règne de Zimri-Lim, le nombre de textes disponibles est tel qu'il est possible de tirer des conclusions des lacunes dans la série : en effet, lorsque le roi était absent, aucun texte de ce genre n'était rédigé. On peut donc déduire les périodes durant lesquelles Zimri-Lim ne se trouvait pas à Mari, à partir des plages chronologiques dépourvues de « repas du roi ». Le très petit nombre de tablettes de ce genre datant de Yasmah-Addu interdit malheureusement d'en faire de même pour cette époque.

On peut également citer d'autres séries, comme les dépenses d'animaux ou les comptes d'huile. Ce qu'il faut remarquer, c'est que nous ne possédons que des lambeaux de séries initialement beaucoup plus importantes. Ainsi, les textes de dépenses d'huile forment plusieurs sous-ensembles abondamment documentés, mais chronologiquement distincts. Ceux qui ont été retrouvés salle 79 sont composés de 105 petites tablettes, couvrant une période de trois mois, à la fin de la première année de Zimri-Lim. Trois grands récapitulatifs, rédigés à la fin de chaque mois, reprennent les données des petites tablettes écrites au jour le jour. A ce rythme, pour le seul règne de Zimri-Lim, rien que pour les dépenses d'huile, nous devrions avoir plus de 4700 textes, ce qui n'est nullement le cas. On possède également pour les dépenses de bronze quelques grands récapitulatifs annuels ; ils intègrent les données de petits comptes qui ont été en partie conservés.

La raison du caractère incomplet de ces séries est claire : bien souvent, les scribes, une fois le récapitulatif établi, réutilisaient les petits comptes périmés. Ce recyclage explique en bonne partie que nous ne possédions pas la totalité des textes produits par chaque service. Dans d'autres cas, les tablettes périmées étaient réutilisées comme remblai lors du réhaussement d'un sol, la confection de banquettes, etc.



Fig. 9. Une tablette en cours de recyclage

Les informations que fournit la reconstitution de ces séries datées sont innombrables. On peut ainsi connaître les déplacements de Zimri-Lim au jour le jour dans les trois premiers mois de son règne ; ou reconstituer le calendrier culturel, avec les offrandes régulières faites dans le palais ou dans les différents temples de la capitale.

On le voit, ces séries de documents administratifs concernent essentiellement le palais, et plus précisément les comptes des dépenses de denrées effectuées à l'intérieur de celui-ci : on est loin d'une comptabilité portant sur l'ensemble du royaume. La seule exception est constituée par les documents issus du recensement. En effet, ils furent établis localité par localité, puis recopiés sur de grandes tablettes dans les différents centres provinciaux avant d'être acheminés jusqu'à la capitale. Là, ils furent entreposés dans des paniers scellés, gardés dans une pièce elle-même scellée ; on a d'ailleurs retrouvé quelques étiquettes de ces paniers. C'est le seul cas où des documents administratifs portent sur l'ensemble du royaume, plus précisément sur les trois provinces centrales : celles de Mari, Terqa et Saggartum. Seuls étaient recensés les hommes en âge de partir à la guerre. Néanmoins, à partir de ces textes, une estimation de la population sédentaire du cœur du royaume peut être tentée, corroborée par d'autres éléments : un chiffre entre 32000 et 50000 personnes peut être raisonnablement proposé pour le règne de Zimri-Lim. D'autres documents pourraient ressembler davantage à de réels recensements : ce sont les inventaires de familles entières qui furent déportées à la fin du règne de Zimri-Lim.

2.3.2.3. La culture matérielle

Les documents administratifs livrent des données très abondantes sur la culture matérielle. Leur richesse lexicale a d'abord été exploitée par les éditeurs des volumes de *ARM* VII, IX et XXI. Par la suite, de nombreuses études ont été publiées. Dans certains cas, les textes peuvent être mis en relation avec des objets, qu'ils aient été découverts à Mari ou ailleurs. Ainsi, en matière de joaillerie, le palais de Mari n'a-t-il rien donné pour l'époque d'amorrite : le pillage des Babyloniens a été bien mené. Cependant, de nombreux textes documentent une sorte de médaillon ; un bijou de ce genre, datant de la même époque, a été retrouvé lors des fouilles de Larsa. De la même façon, la vaisselle de luxe n'est-elle connue que par les inventaires retrouvés dans le palais de Mari, les objets eux-mêmes ayant disparu. D'autres dossiers portent sur des données pour lesquelles l'archéologie reste muette, comme les essences parfumées ou les habits. Enfin, ces textes permettent d'appréhender des aspects techniques tels que les méthodes de pesée. Bien entendu, ces données sont à compléter avec les informations sur les mêmes sujets qui se trouvent dans les lettres.

2.3.2.4. Le fonctionnement de l'administration

Les textes administratifs sont le produit de l'administration du palais : en dehors de leur objet propre, ils permettent donc de reconstituer les procédures qui étaient suivies. On a ainsi pu voir comment des marques à l'ocre rouge étaient tracées sur les petites tablettes lorsque leur contenu était intégré dans un récapitulatif. Ces textes permettent aussi de reconstituer les carrières des individus en charge des différents secteurs. Plus largement, c'est l'ensemble des individus attestés dont il est possible de faire une étude prosopographique. L'étude du harem a commencé par l'exploitation des lettres, très vivantes ; mais elle n'a vraiment pu se développer qu'avec l'étude des listes de rations versées aux femmes vivant dans le palais, à l'époque de Yasmah-Addu et surtout de Zimri-Lim.

2.3.2.5. Intérêt pour l'histoire politique

Les textes administratifs permettent de dater des dossiers de correspondance. C'est ainsi qu'un lot de lettres envoyées par le vizir Habdu-malik lors d'une mission dans la région du Djebel Sindjar a pu être très précisément situé au début de la douzième année du règne de Zimri-Lim ; on pourrait multiplier les exemples. C'est ainsi que peu à peu, il est devenu possible de proposer des dates de plus en plus précises et de plus en plus assurées pour la majorité des lettres, ce dont on ne rêvait même pas il y a trente ans.

Les documents administratifs nous informent également sur des événements non ou mal documentés par les lettres. Le cas le plus typique est celui des campagnes militaires auxquelles le roi

participait : par définition, les lettres qu'il recevait à ce moment-là portaient sur d'autres sujets, ses généraux se trouvant auprès de lui (si l'on exclut les cas où plusieurs fronts existaient simultanément). On peut ainsi citer une campagne qui mena Yahdun-Lim dans la région du « triangle du Habur », qui n'est connue que par une série de documents administratifs rédigés « à la porte » des différentes villes que le roi visita lors de son périple. C'est aussi le cas de la campagne que fit Zimri-Lim au Yamhad et qui le mena jusqu'à Ugarit.

2.3.3. Les actes juridiques

Les textes juridiques ne représentent qu'une petite fraction des archives (environ 200 textes), et cela s'explique fort bien, puisqu'ils relèvent avant tout de la sphère privée.

On doit en effet noter qu'il n'existe pas véritablement d'actes juridiques internationaux écrits à cette époque. Les textes qualifiés de « traités » sont en réalité des propositions d'alliance adressées par écrit par un roi à un autre dans le cadre de négociations diplomatiques à distance ; ces projets n'ont dans certains cas jamais été ratifiés. C'est seulement à partir de la seconde moitié du deuxième millénaire qu'existent des traités écrits ayant en tant que tels une valeur juridique ; celle-ci se marque notamment par l'empreinte des sceaux des contractants et par l'existence de copies sur des supports « nobles » comme le bronze ou l'argent.



Fig. 10. Le traité de Zimri-Lim avec Ibal-pi-El d'Ešnunna

Les actes de droit privé qui nous sont parvenus sont des contrats de vente (terrains, maisons, esclaves), d'adoption, de mariage ainsi que de nombreux prêts. A l'instar des enveloppes de lettres et de certains textes administratifs, ces contrats étaient scellés. Celui qui renonçait à un droit (comme le vendeur) ou s'engageait (comme l'emprunteur) déroulait son sceau, de même qu'un certain nombre de témoins. Certains textes se laissent regrouper en dossiers, comme ceux qui ont trait à Yarim-Addu, ou les groupes de créances au nom de Habduma-Dagan, Dada, etc. On possède aussi des pièces de procédure : déclarations sous serment, actes d'accusation, minutes de procès.

Du point de vue des formulaires employés par les scribes, on notera que ce sont les actes les plus anciens (ceux qui datent de Yahdun-Lim et Sumu-Yamam) qui sont les plus « classiques » : ils correspondent aux normes de la Babylonie du nord à la même époque. Cela s'explique par le transfert culturel qui se produisit alors des traditions écrites, Mari ayant adopté les codes en vigueur dans le royaume d'Ešnunna. Par la suite, les scribes mariotes acquirent leur autonomie et purent rédiger des actes correspondant davantage aux réalités juridiques locales, s'écartant par là-même des formulaires babyloniens. La présence de ces tablettes dans le palais pose problème. On s'attendrait en effet à les trouver dans les maisons des propriétaires de ces archives ; des raisons particulières doivent à chaque fois être supposées.

2.4. Horizon géographique des archives de Mari

Un dernier point doit être souligné : celui de l'horizon géographique très étendu des tablettes de Mari.

Généralement, ce sujet n'est abordé qu'à propos de la correspondance. On a souvent souligné l'inexactitude de l'appellation « lettres de Mari » : il s'agit en effet de lettres retrouvées à Mari, mais qui ont été en majorité écrites ailleurs. Elles reflètent néanmoins le plus souvent les usages locaux, même lorsqu'elles ont été écrites à l'étranger ; ainsi, les lettres envoyées par Yarim-Addu depuis Babylone n'ont-elles aucun caractère babylonien. C'est en revanche le cas des missives expédiées depuis le cloître de Sippar par la princesse Erišti-Aya, devenue religieuse-*naditum*. Les scribes se déplaçant manifestement avec leurs maîtres, on ne s'étonnera pas que les lettres envoyées par des généraux babyloniens à Zimri-Lim lors de la campagne qu'ils menèrent en Haute-Mésopotamie soient également d'un style typiquement babylonien. Une étude des différentes façons d'écrire en vigueur à la même époque dans tout le Proche-Orient de l'époque est donc possible : les lettres envoyées par le roi de Qaṭna offrent des particularismes, celles du chef des marchands d'Aššur d'autres, etc.



Fig. 11. Lettre de la religieuse Erišti-Aya à son père, le roi Zimri-Lim : la graphie est babylonienne, très différente de l'écriture plus fine en usage à Mari

Mais ces particularismes ne sont pas l'exclusivité des lettres. On trouve également à l'occasion des documents administratifs qui ont été rédigés loin de Mari et reflètent des usages locaux : c'est le cas, par exemple, de tablettes rédigées lors du « voyage de Zimri-Lim à Ugarit ».

Enfin, le statut des textes techniques est loin d'être toujours évident. Certains des rituels pourraient fort bien avoir été rédigés ailleurs et apportés ensuite à Mari, de même qu'un recueil de présages astronomiques.

3. CONCLUSION

Ces très riches archives permettent aux historiens de traiter presque tous les aspects de la civilisation du Proche-Orient au XVIII^e siècle av. J.-C., des plus immatériels aux plus prosaïques. C'est ainsi que la vie musicale a pu tout récemment être reconstituée à partir d'un corpus de plus de soixante-dix lettres, dont la plupart émanent des chefs de musique des rois Yasmah-Addu et Zimri-Lim ; mais la vie agricole et les paysages sont également l'objet d'études. On est encore loin d'avoir extrait toutes les richesses de la documentation qui a été découverte par André Parrot dans ce bâtiment vraiment exceptionnel pour la recherche que constitue le palais de Mari.

Dominique Charpin (mai 2012)

BIBLIOGRAPHIE

- Série des *ARM* = *Archives royales de Mari* (vol. 1-32, 1946-)
- Série des *FM* = *Florilegium marianum* (vol. 1-12, 1991-)
- Série des *MARI* (8 vol. de 1982 à 1997)
- Série des *Amurru* (vol. 1-3, 1996-) :
 - J.-M. Durand (éd.), *Mari, Ébla et les Hourrites : dix ans de travaux. Actes du colloque international (Paris, mai 1993). Première partie*, Amurru 1, Paris, 1996
 - J.-M. Durand & D. Charpin (éd.), *Mari, Ébla et les Hourrites : dix ans de travaux. Actes du colloque international (Paris, mai 1993). Deuxième partie*, Amurru 2, Paris, 2001
 - C. Nicolle (éd.), *Nomades et sédentaires dans le Proche-Orient ancien. Compte rendu de la XLVI^e Rencontre Assyriologique Internationale, Paris, 10-13 juillet 2000*, Amurru 3, Paris, 2004

Quelques ouvrages et études importants :

Charpin D.

- 1995 « La fin des archives dans le palais de Mari », *Revue d'Assyriologie* 89, p. 29-40
- 2001 « L'archivage des tablettes dans le palais de Mari : nouvelles données », dans W.H. van Soldt et al. (éd.), *Veenhof Anniversary Volume*, PIHANS 89, Leyde, p. 13-30
- 2004 « Histoire politique du Proche-Orient amorrite (2002-1595) », dans D. Charpin, D. O. Edzard & M. Stol, *Mesopotamien : Die altbabylonische Zeit*, Orbis Biblicus et Orientalis 160/4, Fribourg & Göttingen, p. 25-480 (bibliographie sur Mari p. 453-475)
- 2004a « Lire et écrire en Mésopotamie : une affaire de spécialistes ? », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, p. 481-508

Charpin D. & Ziegler N.

- 2003 *Mari et le Proche-Orient à l'époque amorrite : essai d'histoire politique*, Florilegium marianum V, Mémoires de NABU 6, Paris

Charpin D. & Durand J.-M., avec des contributions de Chambon G., Jacquet A., Marti L. et Reculeau H., « Tell Hariri / Mari: textes », dans *Supplément au Dictionnaire de la Bible* 14, Paris, 2008, p. 214-449

Durand J.-M.

- 1992 « Mari (B) Texts », dans *Anchor Bible Dictionary* 4, New-York & Londres, p. 529-536
- 1997 *Les Documents épistolaires du palais de Mari*, tome I, LAPO 16, Paris
- 1998 *Les Documents épistolaires du palais de Mari*, tome II, LAPO 17, Paris
- 2000 *Les Documents épistolaires du palais de Mari*, tome III, LAPO 18, Paris

Guichard M.

- 1997 « Mari Texts », dans E. M. Meyers (éd.), *The Oxford Encyclopedia of Archaeology in the Near East* 3, New-York/Oxford, p. 419-421